

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

**Séance Ordinaire du 12 décembre 2022**

Date de la Convocation : 07 décembre 2022

Date de l'affichage : 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois de décembre à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Annette CLUZEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Présents** : Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL ; Elian BOUZAT ; Claude BAUMES ; Jacky LACAN ; Aude JALADE ; Martine ALBUCHER ; Jean-Michel RECOULES ; Michel LAURENS ; Pierre GRIMAL ; Josette VAYSSE ; Claudine GRIMAL. P. ANTOINE.

**Mandats** : S. ESTEVENY à A. CLUZEL ; F. VERGNES à J.M. RECOULES ; A. MASSOL à M. ALBUCHER ;

**Absents et excusés** : V. NICOULEAU

**1. OBJET : FINANCES / BP ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°2.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget Assainissement 2022 a été voté le 11 avril 2022 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Dans ce contexte, il informe également l'assemblée de la nécessité d'un ajustement de crédits de 500 € sur le chapitre relatif aux « dotations aux amortissements ».

Dans ce cadre Monsieur le Maire propose d'effectuer la Décision Modificative comme précisé en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, cet exposé entendu,

**DECIDE : a l'unanimité**

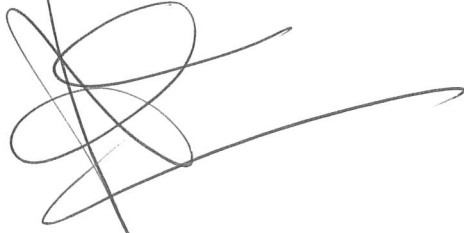
- **de voter** cette 2<sup>ème</sup> décision modificative du budget Assainissement de la Commune 2022, ainsi équilibrée et comme présentée en annexe de la présente délibération.

- **dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
**Annette CLUZEL**



Le Maire,  
**Michel CAUSSE**



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget assainissement DM N°2

.....  
Date de décision: 12/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022DE61\_061

Identifiant unique de l'acte : 012-211201975-20221212-2022DE61\_061-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120197500078-012038-DM2-2022-14122022000000.xml  
( 99\_BU-012-211201975-20221212-2022DE61\_061-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : Délib 2022-61 BP Assainissement DM n°2.pdf ( 70\_DE-012-211201975-  
20221212-2022DE61\_061-BF-1-1\_2.pdf )

annexe

12197 Code INSEE	Commune de REQUISTA Budget Assainissement 49001	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM n° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses Imprévues ( exploitation )	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amortissements Immos corporelles et Incorporelles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28156 : Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
D-2158-28 : Aménagement Bourg centre	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>500,00 €</b>		<b>500,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget assainissement DM N°2

.....  
Date de décision: 12/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022DE61\_061

Identifiant unique de l'acte : 012-211201975-20221212-2022DE61\_061-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120197500078-012038-DM2-2022-14122022000000.xml

( 99\_BU-012-211201975-20221212-2022DE61\_061-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : Délib 2022-61 BP Assainissement DM n°2.pdf ( 70\_DE-012-211201975-  
20221212-2022DE61\_061-BF-1-1\_2.pdf )

annexe